

Arrêté du 24 septembre 2004 relatif aux modalités d'organisation des élections, à la désignation des membres et au fonctionnement de la commission nationale compétente pour les nominations aux fonctions de chef de service ou de département de psychiatrie

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 17/03/2010

Juridiction / Nature ARRETE

NOR / Numéro SANH0423490A

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000437569>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les membres de la commission et le personnel qui en assure le secrétariat sont soumis au secret professionnel défini à l'article 226-13 du code pénal pour tous les faits et documents dont ils ont connaissance [...]

[...] Les membres de la commission et le personnel qui en assure le secrétariat sont soumis au secret professionnel défini à l'article 226-13 du code pénal pour tous les faits et documents dont ils ont connaissance [...]

[...] et sociales ; -dans les locaux de la direction de la solidarité et de la santé de Corse et de la Corse-du-Sud pour la Corse et la Corse-du-Sud ; -dans les locaux des directions de la santé et du développement [...]

[...]modalités de règlement des frais occasionnés par les personnels civils de l'Etat sur le territoire métropolitain[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de la santé et de la protection sociale, Vu le code de la santé publique ; Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ; Vu le décret n° 90-347 du 28 mai 1990 modifié fixant les nouvelles dispositions relatives aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les personnels civils de l'Etat sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés, notamment son article 3,

RÉFÉRENCE

ARRETE SANH0423490A du 17 mars 2010, « Arrêté du 24 septembre 2004 relatif aux modalités d'organisation des élections, à la désignation des membres et au fonctionnement de la commission nationale compétente pour les nominations aux fonctions de chef de service ou de département de psychiatrie ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000437569> (consulté le 31 août 2026).